

UFC

informations

71

Le Journal

du Consommateur Averti

ISSN/0181-611X

N° 193

2ème TRIMESTRE 2024

Parution 06/2024

2.00€



Où va se nicher la mauvaise foi ?

A l'issue de notre assemblée générale du 22 mars dernier, nous avons animé une table ronde sur l'accès aux soins dans notre département. Un sujet nous concernant tous et pour lequel des bénévoles s'impliquent au niveau des Commissions des usagers dans les établissements de santé. Rappelons que notre association bénéficie d'un agrément national pour le faire.

Cet agrément traduit la reconnaissance par l'Etat de l'engagement de notre association dans ce domaine au même titre que notre engagement pour la défense des consommateurs.

Lors de la table ronde, nous avons souhaité donner la parole à divers acteurs de la santé, de la société civile et de la représentation des médecins généralistes.

Nous vous avons sollicités pour apporter vos témoignages ; je remercie les adhérents l'ayant fait. Malheureusement le temps a manqué pour porter tous vos témoignages.

Cet évènement a rassemblé une centaine de participants et peut être considéré comme une réussite. Il est dommage que par corporatisme, le débat ait été en partie tronqué par les polémiques de quelques médecins présents.

Les médecins se sentent mal aimés ne voulant pas être considérés comme des boucs émissaires de la situation dégradée. C'est understandable, celle-ci ayant de nombreuses causes et nos politiques en portent une grande responsabilité.

En revanche, déconsidérer le rôle de l'UFC-Que Choisir en matière de santé, c'est oublier l'engagement de nos bénévoles représentants des usagers. Nous demander de nous occuper du prix des boîtes de petits pois (sic), est navrant, injuste et polémique.

Le métier de médecin est difficile, sans doute ingrat, et nécessite un investissement personnel que peu de concitoyens accepteraient. Mais, nous devons tous, y compris les médecins, nous mobiliser pour trouver des solutions face à la détresse de certains patients en déshérence.

Notre association continuera de promouvoir la démocratie en santé. Celle-ci est une démarche qui associe les usagers et les autres acteurs du système de santé (professionnels, élus) à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de santé. Cela doit se faire dans un esprit de dialogue et de concertation.

Gilles Castaing

COMPTE RENDU Assemblée Générale

Du 22 mars 2024

DÉBAT



Association à but non lucratif régie par la loi du 01/07/1901
UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS DE SAÔNE-ET-LOIRE
2, RUE JEAN BOUVET - 71000 MÂCON
Tél. 03 85 39 47 17

Mail : contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr

Site : <https://saoneetloire.ufcquechoisir.fr>

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UFC-QUE CHOISIR DE SAÔNE ET LOIRE S'EST TENUE VENDREDI 22 MARS À MÂCON

Une soixantaine d'adhérents a participé aux présentations faites par Gilles CASTAING, le président.

Que peut-on dire de l'année 2023 ?

Celle-ci s'est déroulée globalement de manière sereine avec un niveau d'activité important.

Le traitement des litiges continue de représenter une partie importante de l'aide apportée aux consommateurs mais nous avons poursuivi et amplifié nos actions d'animations hors les murs.

La situation a été un peu compliquée à Mâcon où nos ressources ne nous ont pas permis d'assurer l'intégralité de nos permanences, notamment à la rentrée d'août-septembre.

En revanche, la mise en place, à cette rentrée, d'un outil de gestion des rendez-vous en ligne a permis de pallier, en partie, ces difficultés et a limité les quelques dysfonctionnements (erreurs de rendez-vous) qui existaient de manière récurrente.

Quelques données majeures de notre activité 2023

- Le nombre de nos adhérents s'érode encore puisque nous avons enregistré 1370 adhésions en 2023. Cette baisse est continue depuis des années et a des conséquences sur nos finances.
- Nos bénévoles étaient au nombre de 58 au 31/12/23, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2022.
- Quatre formations ont été déployées et 15 de nos bénévoles en ont bénéficiés.
- 1085 dossiers litiges ont été enregistrés au cours de l'année, ce qui représente une activité équivalente à 2022. Toutefois, on constate une baisse des dossiers traités en ligne (304 sur les 1085).
- La répartition par secteur d'activité est à peu près identique à celle de 2022 :

Logement	10 %
Assurances	10 %
Banque	8 %
Auto, moto	9 %
Secteur marchand	34 %
Energie et eau	17 %
Administration	2 %
Opérateurs télécom	9 %
Santé	1 %

- L'année a été riche d'actions sur notre territoire :
 - Participation à 3 forums d'associations (Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône et Le Creusot).
 - Manifestations en lien avec la protection des données personnelles :
 - o Une réunion publique Fraudes bancaires en collaboration avec la Gendarmerie à Cluny (25 mai),
 - o Un ciné-débat au cinéma les Arts de Cluny (6 juin) avec la diffusion du film Citizenfour, retraçant l'action d'Edward Snowden aux USA.
 - o Une journée portes ouvertes dans les salons du Colisée de Chalon-sur-Saône au cours de laquelle différentes animations ont été assurées par nos bénévoles (escape game, serious game, bar 0 data).

Au total, 37 RV Conso ont été animés par nos bénévoles dans tout le département, principalement au Creusot/Montceau, mais également dans le Chalon-nais et le Clunisois. A noter que 10 de ces RV Conso ont été animés dans le cadre d'un projet soutenu par le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA). Il s'agissait d'animer nos RV Conso en collaboration avec les espaces France Services des arrondissements de Charolles et de Louhans.

- Cinq enquêtes ont été réalisées au niveau départemental : relevés de prix en boulangeries et grandes surfaces alimentaires, accès aux soins, étiquetage du miel, tri des déchets et vaisselle réemployable en fast-foods, enquête de prix.
- Six actions décentralisées, proposées par la Fédération, ont été mises en œuvre par notre AL :
 - L'accès aux EHPAD
 - Le mode de garde des jeunes enfants
 - Les fuites d'eau
 - L'utilisation du Glyphosate
 - La protection des données personnelles
 - L'accès aux soins. Celle-ci s'est déclinée par une animation collégiale des AL de l'Union Régionale devant les locaux de l'ARS à Dijon. Des interviews ont également été données sur certaines radios locales.
- Les actions de communication ont été nombreuses. A noter que dans le cadre de notre partenariat avec Radio Bresse, nous avons alimenté 23 chroniques de consommation. Celles-ci sont accessibles sur notre site internet. Parmi les chroniques diffusées, on peut citer le démarchage téléphonique, les consignes de tri des déchets ménagers, les locations saisonnières, les rétractation et résiliation, l'indice

de réparabilité, les contrats signés à domicile, comment changer de mutuelle...

- De nombreuses représentations ont été effectuées par nos bénévoles dans les CCSPL (Commissions Consultatives des Services Publics Locaux), les CDAC (Commissions Départementales d'Aménagement Commercial), les établissements de santé (représentation des usagers), à l'ADIL (logement), la Banque de France (commission de surendettement), au CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), à la Chambre d'Agriculture...

Et nos finances ?

Elles ne sont pas satisfaisantes, puisque nous accusons un déficit de 2802.08 €. Cela s'explique, en partie, par la baisse du nombre d'adhérents et l'érosion des ventes de notre bulletin trimestriel.

Nos perspectives pour 2024 ?

Elles se déclinent en 4 actions principales :

- Construire le projet « Ensemble pour une consommation responsable » pour fêter les 50 ans de notre association locale en 2025. Il s'agit d'un projet d'envergure afin de porter haut notre engagement dans les valeurs véhiculées par l'UFC-Que Choisir,
- Poursuivre le déploiement de nos actions d'animation sur le terrain avec un objectif affiché de cibler de nouveaux partenaires pouvant nous aider à convaincre les consommateurs de nous rejoindre,
- Elargir notre public en le rajeunissant,
- Poursuivre le recrutement de bénévoles pour mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de services individuels et de combats collectifs.

A l'issue de ces présentations validées et soutenues par l'assemblée, nos adhérents et des personnes de l'extérieur ont assisté à une table ronde sur le sujet :

Accès aux soins en Saône-et-Loire : de mal en pis ou des raisons d'espérer ?

Elle s'est tenue en présence de représentants de la CPAM, de l'ARS, du Conseil départemental, du Conseil départemental de l'Ordre des médecins, de la Députée Cécile Untermaier, ainsi que du vice-président national de l'UFC-Que Choisir, Daniel Bideau.

L'engagement de l'UFC-Que Choisir de longue date dans le domaine de la santé

Gilles Castaing et Daniel Bideau ont rappelé l'engagement de l'UFC-Que Choisir en matière de santé, depuis

plus d'une vingtaine d'années, avec une présence nationale auprès des pouvoirs publics, régionale au sein de France Assos Santé et locale en établissements de santé avec son réseau de représentant des usagers.



Un constat : la détérioration de l'accès aux soins dans le département

Ont également été rappelées les principales conclusions des études de 2022 et 2023 qui ont montré une dégradation de l'accès aux soins :

- Géographique par la raréfaction des médecins et spécialistes, sur tout le département.
- Financière du fait de dépassements d'honoraires nombreux et des frais de déplacements pour aller de plus en plus loin consulter un médecin

Chaque intervenant a pu présenter les aides matérielles et financières accessibles aux médecins afin qu'ils puissent dégager du temps médical.

Des débats animés, des positions dogmatiques de médecins

Le public nombreux (médecins, professionnels de santé, représentants d'associations actives en santé, particuliers) s'est exprimé pour pointer du doigt la difficulté qu'ont nos concitoyens pour trouver des médecins disponibles et sans dépassement d'honoraires.

Les débats ont été parfois houleux avec des interventions de médecins contre les propositions de régulation de l'installation de médecins en déserts médicaux. Il est dommage que ceux-ci n'aient pas apporté de propositions, plutôt enclins à remettre en cause la légitimité de notre association sur le champ de la santé. Leur positionnement n'est plus acceptable, aujourd'hui face une situation très difficile pour certains usagers, alors que d'autres professionnels de santé (pharmaciens, infirmières, dentistes...) ont accepté cette régulation depuis des années pour le bien collectif de nos concitoyens.

Madame Untermaier a rappelé le rôle de la représentation nationale pour faire évoluer la situation : un groupe de travail transpartisan de plus de 250 députés porte un projet de loi visant à mieux réguler l'installation de médecins.

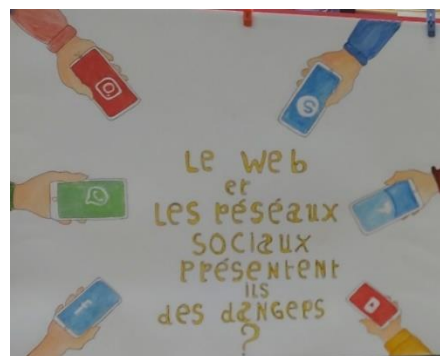
Le débat que nous avons vécu, vif et contradictoire, nous incite à poursuivre notre combat afin que nos concitoyens puissent bénéficier de ce droit d'accès aux soins, qui rappelons-le, est inscrit dans la Constitution.

Notre association continuera de promouvoir la démocratie en santé.

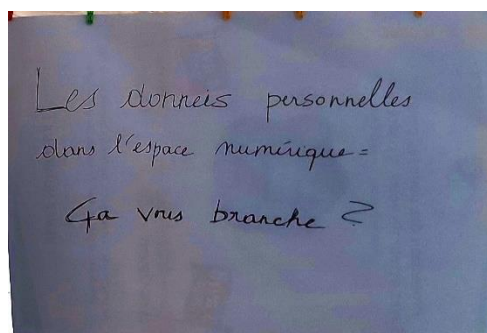
LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES VUE PAR DES ÉTUDIANTS DU CREUSOT ET D'AUXERRE LES 3 ET 4 AVRIL 2024.

Les associations locales de Saône et Loire et de l'Yonne, accompagnées de jeunes services civiques d'Unis Cité au Creusot de notre animatrice régionale de l'Union Régionale de Bourgogne-Franche-Comté, et en partenariat

Nous avons également recueilli leurs remarques sur les questions :



Ou sur



avec la CNIL, sont allées à l'IUT et au centre Condorcet du Creusot ainsi qu'à l'IUT d'Auxerre présenter des animations centrées sur la protection des données personnelles. L'escape Game « Mission UFC » a rencontré un vif succès auprès des jeunes et leur a permis notamment de comprendre le « phishing » et la nécessité de bien construire leurs mots de passe.

Sans surprise, nombre d'étudiants ne se sentent pas impliqués sur ce sujet. En revanche, les inquiétudes portent sur le risque de harcèlement, et sur la connaissance et la prévention insuffisantes pour les plus jeunes. Le risque d'isolement social et de dépendance aux réseaux sociaux a également été pointé.

Des conférences animées lors de chaque journée par la CNIL ont également permis de mieux faire connaître leur institution, de donner des précieuses informations, tant sur leur site web, les droits des utilisateurs, que sur les dernières « techniques et tendances d'arnaques » sur les réseaux sociaux, de consulter des médias différents...

Les jeunes rencontrés ont été très ouverts au dialogue, et les échanges ont été très enrichissants de part et d'autre. Petit bémol, de la part de la direction des établissements, il y a eu un manque de communication auprès du corps enseignant et des étudiants.



Des bénévoles de l'Yonne sont venus au Creusot, et une petite équipe de Saône et Loire est allée à Auxerre, accompagnés de notre animatrice régionale. Nous avons pu ainsi partager nos pratiques et renforcer nos connaissances en

animation. Et le soir, autour d'une table (bien garnie !) nous avons pu mieux nous connaître et tisser des liens conviviaux très appréciés ! Une expérience à reconduire...

RURALITÉ ET ALIMENTATION DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE L'UFC-QUE CHOISIR 71 APPORTE LE POINT DE VUE DES CONSOMMATEURS DÉBAT PUBLIC LE 22 MARS 2024 À CLUNY¹



L'organisateur, France Nature Environnement Bourgogne - Franche-Comté nous ayant contacté pour que nous apportions le point de vue des consommateurs dans ce débat, nous avons répondu favorablement à son invitation.

Le débat a été présenté en parallèle des « **Rencontres des pensées de l'écologie** » qui se sont tenues du 21 au 23 mars à Cluny. Il a regroupé des experts, des collectivités, des syndicats, des professionnels et des associations. Les thématiques couvraient toute la filière « de la terre à l'assiette » : l'influence du changement climatique sur le territoire rural, la production, l'accès à l'alimentation / la distribution, dont la mise en œuvre territoriale.

Ont été présentés :

- Les dernières conclusions du GIEC

Une présentation des extraits du dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sur les évolutions des températures et des précipitations, avec un focus sur la région Bourgogne - Franche-Comté, a montré que notre région ne serait pas épargnée selon des projections en 2100. En prenant l'exemple de l'Arroux, les débits d'été seraient en baisse de plus en plus importante, de 10 % jusqu'en 2040, pour atteindre une baisse pouvant aller jusqu'à 50% ! et le plus grave, c'est que les pluies hivernales ne compenseraient pas ces pertes...

On a appris également que l'empreinte carbone de la France était en moyenne en 2019 légèrement plus faible que celle de la Chine, mais beaucoup plus importante que celle de la Tunisie par exemple (Global Carbon Project, 2023).

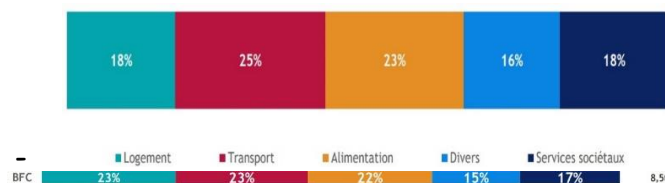
- Les conclusions d'une enquête commune du CITEPA, de l'ABC et de l'ADEME²

- Les chiffres clefs

- L'empreinte carbone moyenne des Français : 8,0t
- L'empreinte carbone moyenne des adultes : 8,2t

- La part des Français ayant une empreinte supérieure à 10t : 17%
- L'empreinte des Français aux revenus supérieurs à 6 500€ par mois : 11,6t
- Le secteur pesant le plus dans l'empreinte : les transports, 25% en moyenne

- En milieu rural ou en milieu urbain, l'empreinte carbone est à peu près la même.
- La décomposition de l'empreinte carbone selon les secteurs montre que l'alimentation est quasiment au même niveau le plus important avec les transports au plan national, et qu'en Bourgogne - Franche-Comté c'est le secteur du logement le plus émissif.



En ce qui concerne l'alimentation, 46% des émissions seraient dues aux importations, 56% venant du territoire national. Avec 1,9t d'équivalent CO₂ par an, l'alimentation est le deuxième poste d'émission le plus important pour les adultes français. A contrario du logement et des transports, ce poste d'émission se distingue par une grande homogénéité, le revenu n'ayant aucun impact sur l'empreinte carbone.

- La démarche du **Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Clunisois** a également été détaillée par la chargée de mission :

¹ <https://fne71.fr/actions/plateau-debat-public/changement-climatique-et-alimentation-en-ruralite>

² ABC : Association pour la transition Bas Carbone. CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique. ADEME : Agence de la transition écologique



Toutes les étapes du cycle « de la fourche à la fourchette et de l'étable à la table » (Greniers d'Abondance) ont été passées en revue, y compris l'aspect mobilité pour donner accès aux marchés et marchands de produits locaux aux personnes en milieu rural ayant des problèmes de déplacement.

. L'ambition de l'UFC : faire de l'accès de tous à une alimentation saine et durable une priorité

Le premier réflexe consiste à optimiser son budget en comparant les prix. Mais les consommateurs demandent d'obtenir un nombre croissant d'informations sur :

- L'impact sur la santé et la qualité nutritionnelle
- L'origine du produit
- L'impact sur l'environnement
- Les conditions de production et de rémunération du producteur.

L'étude nationale de février 2023 a comparé : pour un même panier de fruits et légumes, les prix conventionnel et bio, circuits courts et supermarchés. Pour acheter des produits bio, il est préférable d'aller dans les magasins en circuits courts (symbole panier) plutôt qu'en supermarchés (symbole chariot) où les marges sont très élevées sur ces produits.

NOTRE ÉTUDE SUR LES BIODÉCHETS : SUITE.....

L'UFC-Que Choisir de Saône et Loire a envoyé le 3 novembre dernier un courrier aux 16 structures départementales en charge de la collecte des déchets ménagers pour faire un état des lieux de l'obligation réglementaire relative à l'obligation de tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Les principaux renseignements recueillis sont regroupés ci-dessous :

LE SIVOM DU LOUHANNAIS (47 COMMUNES, 41500 HABITANTS)

Les préconisations soutenues par l'UFC :

- ✓ Diversifier les cultures en intégrant notamment les cultures de légumineuses
- ✓ Afficher clairement l'origine de tous les produits, simples ou les plats préparés
- ✓ Rapprocher les producteurs des consommateurs
 - Favoriser les circuits courts
- Encourager, y compris financièrement, l'évolution de l'agriculture vers des méthodes plus respectueuses de la santé et de l'environnement
- En parallèle développer les filières locales qui permettent de vendre les produits
- Développer la production locale dans les menus de la restauration collective
- ✓ Imposer des mesures contraignantes pour rendre l'offre et l'environnement alimentaires compatibles, l'obligation du Nutri-score, un véritable étiquetage environnemental indiquant également le mode d'élevage.
- ✓ Augmenter les moyens dédiés à l'éducation (en milieu scolaire en particulier), à la formation des professionnels de santé et à la sensibilisation de l'ensemble de la population
- ✓ Renforcer le soutien économique au secteur de la restauration collective ainsi qu'aux agriculteurs et aux agricultrices pour les accompagner dans la transition.



Le SIVOM a présenté les actions mises en place pour permettre aux consommateurs d'effectuer ce tri :

- Subvention de l'achat de composteurs pour les particuliers : 400 composteurs pour 20€, soit une prise en charge des ¾ du prix
- Installation par le Maître composteur du SIVOM de composteurs collectifs sur les placettes, et réalisation d'actions de formation / communication
- Septembre 2023 : réunion avec les professionnels. Recherche de partenariats avec le secteur privé.

- Actions prévues en 2024 : mettre en place des composteurs collectifs de grand volume, s'appuyer sur des sites de compostage locaux.

MACONNAIS- BEAUJOLAIS-AGGLOMERATION (39 COMMUNES, 80 000 HABITANTS)

<https://www.mb-agglo.com/collecte-et-valorisation-des-dechets/>

MBA continue le développement des dispositifs de compostage de proximité :

- o - **Soutien du compostage individuel 2023** : 12 sessions de ventes. 15€ par composteur, 80% pris en charge par MBA TTC. Vente assortie d'une séance de formation à la conduite d'un composteur et au jardinage au naturel (474 personnes ont suivi cette formation en 2023). Depuis 2007, ce sont ainsi 4100 foyers équipés en composteurs individuels. Objectifs 2026 : équiper encore 4000 foyers supplémentaires.

- o - **Déploiement des sites de compostage collectif.**

*2022 : 90t biodéchets valorisés grâce à 70 sites de compostage collectif. Objectif 2026 : disposer de 20 sites, avec aide des bailleurs et communes. MBA met à disposition des communes des bacs de 400, 800 et 1500l soit gratuitement soit respectivement à 15 (prise en charge de 80%), 40 (prise en charge de 70%) et 300 euros (pris en charge de 60%). Ces conteneurs sont subventionnés fortement par les bailleurs. Un réseau de « référents de site » est désigné, animé par le maître-composteur de MBA.

* Sites de compostage dans les restaurants scolaires : en 2022 23t de biodéchets ont été valorisés via 42 sites. Les gros producteurs, hors du champ des obligations de collecte de MBA, sont cependant accompagnés dans leurs réflexions de tri à la source.

* Les équipements sont proposés gratuitement aux communes et à des tarifs fortement subventionnés pour les bailleurs :

Bacs de 400l à 15€ (80€ à l'achat)

Bacs de 800 l à 40€ (124€ à l'achat)

Bacs de 1500 l à 300€ (721€ à l'achat)

MBA accompagne les communes qui souhaitent implanter des sites de compostage dans leurs restaurants scolaires. En 2023, ce sont 23 tonnes de biodéchets qui ont été valorisées grâce aux 42 sites en établissements.

Sensibilisation à la réduction et au tri à la source des biodéchets :

- Animations dans les écoles, collèges et lycées où le gaspillage alimentaire fait déjà l'objet d'actions
- Un évènement annuel « Tous au compost »
- Une collecte annuelle de sapins de Noël, leur broyage et la mise à disposition du broyat à la population

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE, (23 COMMUNES, > 11000 HAB)

La réglementation impose à compter du 1er janvier 2024, l'obligation de respecter la généralisation du tri à la source des biodéchets selon l'un des trois critères suivants :

Critère 1 "Ratio OMR"	Critère 2 "Ratio biodéchets"	Critère 3 "-50 % de biodéchets"
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture minimal de 95 % de la population • Seuil maximal de production d'OMR (en fonction de la typologie d'habitat) 	<ul style="list-style-type: none"> • Seuil maximal de biodéchets restants dans les OMR de 39 kg/hab./an 	<ul style="list-style-type: none"> • Détournement de 50 % minimum des biodéchets présents dans les OMR

Lors de la caractérisation réalisée par le SMET 71 en 2020, la collectivité a 33,7% de fermentescibles dans les OMR (Ordures Ménagères résiduelles). Le « critère 2 » étant atteint, la Communauté de Communes n'a aucune obligation de mettre en place des actions supplémentaires. Il a donc été décidé de continuer sur les actions de compostage en place : compostage à domicile et partagé. Dans tous les cas, la mise en place d'action est du ressort de la collectivité et non de l'utilisateur. Il n'y a donc pas d'obligation pour le particulier de pratiquer le compostage.

Au vu des résultats des caractérisations la Communauté de Communes continue ses actions :

- Vente de composteur à tarif préférentiel
- Mise en place, pour les communes volontaires, de placette de compostage partagé.

Aujourd'hui ce sont environ 850 foyers équipés de composteur de la Communauté de Communes et 5 placettes partagées.

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE (58 COMMUNES, 22000 HABITANTS)

Le SIRTOM a mandaté un bureau d'étude en 2021 afin d'analyser les scénarios qui permettent de répondre à cette obligation.

Les élus ont retenu un scénario « 100 % compostage » avec un seuil haut d'intervention (comportant des séances de sensibilisation-distribution de composteurs, des animations grand public...).

Ce déploiement, prévu sur 3 ans, devrait permettre de proposer une solution à tous les producteurs de biodéchets ; les objectifs sont les suivants :

- Distribuer 2 000 composteurs individuels par an (séance de sensibilisation obligatoire) au tarif préférentiel de 10 € soit 6 000 composteurs au total ;
- Installer 39 sites de Compostage Partagé par an (avec mobilisation et sensibilisations de référents de sites) soit 117 sites au total ;

- Equiper les professionnels qui le souhaitent pour le compostage ; pour les autres, appui méthodologique (nous leur transmettons un annuaire des prestataires de collecte).

Les équipements, les installations et la communication liés au compostage collectif (partagé et professionnels) sont pris en charge financièrement par le SIRTOM.

SIRTOM DE CHAGNY (sirtom-chagny.fr/ triporteur n°11) (57 communes, 30617 habitants)

De nouveaux moyens pour renforcer la politique de gestion des biodéchets : Afin d'améliorer la gestion des biodéchets sur le territoire, le SIRTOM a fait appel au fonds vert de l'Etat. Celui-ci a pour objectif d'accélérer la transition écologique. Il permettra au SIRTOM d'approfondir et de renforcer sa politique d'encouragement au compostage.

Quelques chiffres sur la gestion des biodéchets du territoire à ce jour



18% des foyers

sont équipés d'un composteur acheté au SIRTOM,
soit 2470 foyers

17 placettes communales,

9 cantines scolaires,

4 collèges,

5 professionnels

sont équipés de systèmes de compostage collectif

Le fonds vert va permettre au SIRTOM de déployer de nouveaux moyens et de renforcer les solutions existantes en matière de compostage :

- Recrutement d'un chargé de mission afin de renforcer la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion des biodéchets.
- Sensibilisation des usagers. Afin de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques en matière de compostage, et de les accompagner dans leurs démarches, le chargé de mission organisera des cafés-compost et autres animations en parallèle du déploiement des placettes collectives, en lien avec le maître composteur.
 - Animations en milieu scolaire sur le compostage et le gaspillage alimentaire Les animations scolaires seront assurées par le chargé de mission. Elles auront lieu tous les ans, sur inscription des écoles en début d'année scolaire. Le chargé de mission développera et renforcera la sensibilisation sur le compostage, le paillage, le broyage des déchets verts et le gaspillage alimentaire, toujours en lien avec le maître composteur.
 - Mise en place du broyage ponctuel des déchets verts, en rotation dans les déchèteries. C'est une étape incontournable dans l'amélioration de la gestion des biodéchets du territoire et la réduction des déchets verts des usagers. Fin 2024 - début 2025, ces derniers pourront désormais les amener en déchèterie, où ils seront broyés, et repartir avec le broyat pour fertiliser leurs jardins et espaces verts.
 - Création de nouvelles placettes partagées de compostage. L'objectif est d'atteindre les 80 sites de

compostage partagé sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à l'ensemble des usagers de bénéficier d'une solution simple et accessible de compostage à portée de main. En parallèle de ces dispositifs, des jardins partagés seront créés.

- Sensibilisation des gros producteurs de biodéchets. Un accompagnement particulier sera proposé par le maître composteur aux gros producteurs afin de tendre à la réduction des biodéchets. Le maître composteur aura notamment la mission de les renseigner et les guider dans leurs choix de solutions et d'achats de matériel (déshydrateurs, composteurs, collecte de biodéchets par des entreprises privées ...).

COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU (34 COMMUNES, 91612 HABITANTS)

Pour accompagner les habitants dans le tri des biodéchets, la Communauté Urbaine Creusot Montceau conforte sa politique de réduction des déchets déjà engagée depuis plusieurs années.

Depuis 2010, la Communauté Urbaine Creusot Montceau a engagé une politique ambitieuse de réduction des déchets. Celle-ci est désormais structurée autour d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Un axe majeur de ce plan vise à privilégier le compostage de proximité (compostage individuel et collectif) et le broyage des déchets verts comme moyens de traitement à la source des biodéchets.

Pour ces 2 solutions, l'engagement supplémentaire de la collectivité se matérialise par différentes aides aux particuliers :

Aides au compostage individuel :

Après avoir suivi une session d'information, les habitants peuvent bénéficier de l'ensemble des aides ci-dessous, sous certaines conditions, et dans la mesure où certaines aides ne sont pas cumulables :

- Un composteur au prix préférentiel de 10 € et un bio seau gratuit ;
- Une aide à la prestation de « broyage à domicile » : prise en charge de 2 heures de broyage /an et par foyer avec un taux d'aide de 50% plafonnée à 50€.
- Une aide à la « location d'un broyeur » : prise en charge d'une location /an et par foyer avec un taux d'aide de 50% plafonnée à 100 €.
- Une aide à « l'achat d'un broyeur » : de 25 % à 35% de financement avec montant plafonné et soumis à condition :
 - 25 %, plafonné à 450 € pour un ménage seul

- 28 %, plafonné à 500 € pour un regroupement de 2 ménages
- 35 %, plafonné à 600 € pour un regroupement de plus de 2 ménages

Aides et accompagnement au compostage collectif : à travers la prise en charge du matériel, un accompagnement et un suivi de la CUCM.

Aides au broyage des déchets verts : via des aides matérielles et financières

Expérimentation d'une solution complémentaire

En complément des aides au compostage de proximité et au broyage des déchets verts, l'expérimentation d'une collecte séparée des biodéchets interviendra en 2025 et 2026. Elle se déroulera sur 2 zones denses du territoire, dans un premier temps, avant une potentielle généralisation à l'ensemble des zones denses de la CUCM en fonction des résultats obtenus.

Le tri des biodéchets : en chiffres

- Depuis 2010 : plus de **3 000 composteurs** vendus sur le territoire
- Depuis 2010 : plus de **60 sites de compostage collectif** installés
- Les aides au broyage instaurées **dès 2018**, sur le territoire de la CUCM
- En 2023, **50 subventions au broyage** attribuées aux habitants du territoire.

Toutes les habitations ne disposent pas d'un jardin ou d'un espace extérieur suffisant. Le compostage partagé, c'est la possibilité de composter ses déchets organiques sur un espace collectif (en pied d'immeuble, dans un quartier ou sur des espaces publics). La Communauté Urbaine Creusot Montceau accompagne les projets de déploiement de sites de compostage collectif. Pour accéder à la cartographie des sites de compostage collectif accessible au public : <https://www.creusot-montceau.org/communaute-urbaine/le-territoire/carte-interactive/>

LE GRAND CHALON

Au Grand Chalons la pratique collective et individuelle du compostage s'amplifie depuis 2006. 5 530 composteurs individuels ont déjà été distribués aux habitants par le Grand Chalons, équipant 21 % des maisons individuelles. L'ambition du Grand Chalons est de porter ce chiffre à 40% grâce au lancement d'un grand plan compostage : au total 6000 composteurs auront été distribués d'ici fin 2024.

Le plan compostage Grand Chalons se concentre sur trois principales actions

- Un kit de compostage proposé à 10€ au lieu de 15€. Ce kit d'une valeur réelle pour la collectivité d'environ 100 euros, comprend un composteur à installer dans un jardin, une flèche aérateur, un bio seau, des mémos pédagogiques pour bien savoir composter.

- Des formations et ventes de composteurs à des horaires adaptés à la majorité des habitants, dans les

locaux du Grand Chalons, mais aussi dans chaque commune. Le Grand Chalons a constitué une équipe dédiée au compostage composée de 3 personnes. Elle se déplacera dans les communes pour équiper de composteurs et former les habitants à la pratique du compostage, le vendredi soir ou le samedi.

- Une campagne de communication grand public sur le compostage : information dans chaque commune aux habitants, affichage abribus, réseaux sociaux, site internet, et magazine trimestriel « Nous du Grand Chalons » en janvier 2024.



Et vous, quelle situation rencontrez-vous ? Vous souhaitez apporter votre témoignage sur la réalité de cette disposition : écrivez-nous, ou envoyez un message à l'adresse contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr, en précisant en objet « collecte des biodéchets : témoignage » et en indiquant votre commune. Nous regrouperons vos remarques dans le prochain bulletin, et le cas échéant porterons vos observations aux communes concernées.

ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE « J'PEUX PAS J'AI CLIMAT » LE 28 MARS 2024 ORGANISÉE PAR UNIS CIT2 A CHALONS S/SAONE

<https://jse.uniscite.fr/jppic-28mars2024>

Cette journée s'est inscrite dans la semaine du 25 au 30 mars dédiée à la mobilisation des jeunes en service civique pour la transition écologique.

L'Agence du Service Civique (ASC) et l'Agence de la transition écologique (ADEME), ont organisé l'opération « J'peux pas j'ai climat », avec l'association Unis-Cité, partenaire fondateur. L'objectif : inviter l'ensemble des jeunes volontaires en Service Civique à devenir des acteurs de la transition écologique.

Divers stands et ateliers ont permis aux jeunes de s'immerger dans le sujet : Débat radio (Unis-cité) - Atelier bilan Carbone (Unis-cité) - Ateliers alimentation et énergie (UFC-Que Choisir) - Atelier tri des déchets (CITEO et Grand Chalons) - Atelier mobilité vélo (Espace PAMA) - Atelier dégustation légumes anciens (Bois

gourmand) - Atelier jardin solidaire (Régie de quartier)
- Visite forêt comestible (Bois Gourmand) - Atelier démarche scientifique (Les petits débrouillards).

Toute la journée, au travers de jeux questions - réponses, lors d'ateliers regroupant une dizaine de participants, nous avons échangé sur les bonnes pratiques en vue d'une alimentation équilibrée tenant compte des budgets, et les raisons des économies d'énergie. Les petits gestes du quotidien que chacun peut réaliser ont été passés en revue, et chaque jeune est reparti avec au moins une bonne résolution ! Et les échanges ont été très constructifs, les jeunes étant particulièrement participatifs.

LITIGES



→ **CONTRAT EN DÉSHÉRENCE :**

M. Y.C. retraité depuis le 01/01/2001 et âgé de 84 ans reçoit le 17/10/2023 un courrier de MALAKOFF HUMANIS lui indiquant qu'il était titulaire d'un contrat d'épargne mais qu'à ce jour il n'avait pas entrepris les démarches pour en bénéficier. Selon le contrat il pouvait disposer d'une rente viagère* ou d'un capital en retournant dûment complétée la demande de liquidation de retraite supplémentaire.

M. Y.C. demande ainsi à bénéficier du capital, ce qui lui est refusé au motif que la possibilité d'une rente unique sous forme de capital n'est possible que lorsque le montant annuel brut de la rente est inférieur à 1320 €.

Estimant qu'il aurait dû bénéficier de ce capital à son départ en retraite en 2001 s'il avait eu en sa possession ce contrat, M. Y.C. a sollicité l'Association locale d'UFC QUE CHOISIR en sa qualité d'adhérent.

Suite à notre intervention, dans son courrier du 02/02/2024, MALAKOFF HUMANIS évoque le fait que M. Y.C ne pouvait ignorer ce contrat et que l'employeur à l'origine de celui-ci n'avait pu les informer de son départ en retraite au motif que le contrat avait été résilié en 1997.

S'appuyant sur la loi Eckert du 13/06/2014 et depuis le 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de contrats en déshérence, MALAKOFF HUMANIS devant intervenir tous les ans auprès de ses assurés ayant atteint l'âge légal de départ en retraite afin de leur rappeler l'existence du contrat, nous avons exigé que soit mise à notre disposition une copie de ces interventions ainsi qu'une copie du contrat objet du litige.

Le 07/02/2024, un courriel nous informe que des recherches sont en cours dans les archives. Le

20/02/2024, sans aucune nouvelle, nous adressons une relance par courriel.

Le 22/02/2024, MALAKOFF HUMANIS nous confirme qu'à titre exceptionnel, la direction procédera au versement de l'épargne acquise par leur assuré, sous forme de capital soit après déductions des prélèvements sociaux la somme de 13 712€.

Un grand merci à l'Association

→ **FACTURE D'ENERGIE ABERRANTE :**

Madame DB déménage de son appartement loué dans la région Mâconnaise et résilie son contrat biénergie en cours avec Total Energies au 31 janvier 2023. Le contrat gaz a bien été résilié, mais un problème survient pour l'électricité pour lequel un blocage se crée du fait de difficultés pour ENEDIS de vérifier les indices de départ auprès du nouvel occupant des lieux (refus de pose d'un nouveau compteur). Malgré les interventions multiples et réclamations importantes de notre adhérente durant cette période, le contrat ne sera résilié qu'au mois de juin avec en prime la réception d'une facture de clôture de 14 418.07 euros pour 3 mois pour 99410 kWh.

Notre adhérente soulève l'absurdité d'une telle facturation pour deux raisons :

- sa consommation moyenne annuelle est de seulement 6310 kWh par an.

- cette consommation de trois mois (selon les dates de facturation) correspond à une période où elle n'était pas titulaire de ce contrat ayant résilié les deux énergies en janvier 2023. De plus la facture démontre que l'index de départ est supérieur à celui de l'arrivée.

Mais Total Energie persiste à dire que les index de sortie relevés lors de la résiliation en juin 2023 correspondent bien aux index de sortie de janvier 2023, même si facturés en juin 2023, mais ne reconnaissent pas que la facture est fondée sur un index de départ erroné (prise en compte de l'index estimé au départ de notre adhérente en 2023 et non son index de référence en 2022, ce qui provoque la facturation d'un tour de compteur complet fictif.

Il faudra plus d'un an et l'intervention de l'UFC QUE CHOISIR 71 en février 2024 pour faire reconnaître le problème à TOTAL ENERGIE et à son agent de recouvrement mandaté pour recouvrer une somme non vérifiée et en cours de contestation. Total Energie va non seulement annuler en mars 2024 la dette de 14 418.07 € mais aussi créditer la somme de 225 euros sur le compte de notre adhérente .

Notre adhérente, soulagée, nous remercie pour l'efficacité de l'intervention.

SANTÉ : DES INTERACTIONS PARFOIS DANGEREUSES ENTRE MEDICAMENTS



Qu'est-ce que cela signifie ? on parle d'interaction quand l'effet d'un médicament est modifié par la prise d'un autre médicament.

Il existe deux sortes d'interactions :

-Deux médicaments agissent sur le même organe ou ont des effets similaires. C'est une addition d'effets. Exemple d'un anxiolytique et d'un anti-douleur opioïde (codéine) qui agissent sur le cerveau.

-Le produit d'un médicament modifie la quantité d'un autre médicament circulant dans le corps. C'est une multiplication ou une division d'effets. Exemples de médicaments protégeant l'estomac, qui

empêchent l'absorption d'autres médicaments si on les prend trop près les uns des autres. Les interactions ne sont donc pas toujours néfastes.

Mais sommes-nous suffisamment informés de ces possibilités par notre médecin ou notre pharmacien ? Et quels sont les bons réflexes à avoir si nous avons une ordonnance de plus de 5 prescriptions, ou si nous allons chez deux professions médicales différentes (dentiste et médecin par exemple) ?

Rendez-vous au n°192 du magazine « QUE CHOISIR Santé » d'avril 2024 où vous trouverez les résultats de notre enquête et les bons réflexes à avoir.

Vous êtes motivés par les problèmes de consommation, si vous avez un peu de temps, rejoignez-nous pour nous aider dans notre action (connaissances des outils informatiques souhaitables) :

- Tenue des permanences et accueil Aide à la résolution des litiges soumis par les adhérents
- Réalisation d'enquêtes Actions pédagogiques et de prévention

BULLETIN D'ADHÉSION à « L'UFC QUE CHOISIR 71 » OU Bulletin de RÉ-ADHÉSION si votre fin d'adhésion arrive dans le trimestre et seulement dans ce cas

NomPrénom
Adresse
Code postal Ville

- 1^{ère} adhésion annuelle bulletin 40 €, avec bulletin 44€ Ré-adhésion dans les 2 mois 29 € avec bulletin 33 €
- Abonnement bulletin « UFC 71 Informations » 12 mois 7,5 €-Prix au n° 2 €

Ci-joint un chèque de € ; à l'ordre de l'UFC Que Choisir 71 que j'expédie accompagné de ce bon.

Si vous êtes déjà membre de l'UFC Que Choisir 71, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion ainsi que votre abonnement

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par l'association locale « Que Choisir » de Saône et Loire pour gérer votre adhésion ou votre abonnement. Elles sont conservées pour une durée maximale de trois ans à compter de l'inactivité de l'adhérent ou de l'abonné et sont destinées au secrétariat de l'association local UFC « Que Choisir » de Saône et Loire et à la Fédération. Pendant cette période, nous assurons la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement ou leur accès par des tiers non autorisés.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à « UFC Que Choisir 71 » 2 rue Jean Bouvet 71000 Mâcon ou par courriel à president@saoneetloire.ufcquechoisir.fr avec vos nom, prénom, adresse postale et adresse électronique. La demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité portant votre signature. Une réponse vous sera adressée dans un délai maximum d'un mois. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

P4

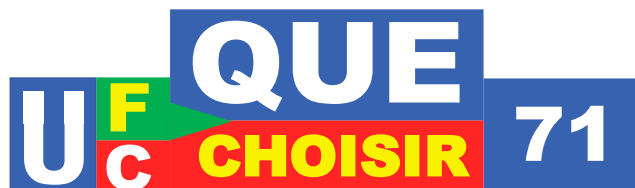
LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 01/03/2024- à distribuer avant le 08/03/2024

Pour la défense des droits du consommateur

Votre adhésion nous est indispensable



Adhérez, lisez et faites lire

Contact PERMANENCES

Tél : 03 85 39 47 17

UFC QUE-CHOISIR 71

2, rue Jean Bouvet 71000 MÂCON

Tél . 03 85 39 47 17

Mail : contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr

Site : <https://saoneetloire.ufcquechoisir.fr>

MONTCEAU-LES-MINES : Espace Social Trait d'Union 7, rue de Mâcon le **Mercredi de 17 h30 à 18 h30**
Mail : montceau@saoneetloire.ufcquechoisir.fr

LE CREUSOT : 5 rue Guyemer, les **1^{er} lundi du mois de 17h30 à 19h30 + 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 9h à 12 h**
Mail : lecreusot@saoneetloire.ufcquechoisir.fr

PARAY-LE-MONIAL : Centre Associatif Parodien - Bureau N°17, 9 Rue Pierre Lathuilière le **Mardi de 14 h 30 à 15h 30**
Mail : paray@saoneetloire.ufcquechoisir.fr

CHALON : Espace Jean Zay - 4 Rue Jules Ferry (parking assuré) le **Mardi de 14 h 30 à 18 h 30**
Mail : chalon@saoneetloire.ufcquechoisir.fr

AUTUN : Centre Social Saint-Jean - Rue Naudin le **Jeudi de 15 h à 17 h**
Mail : autun@saoneetloire.ufcquechoisir.fr

LOUHANS : 3 avenue du 8 mai 1945 le **Lundi de 14 h15 à 18 h 15**
Mail : louhans@saoneetloire.ufcquechoisir.fr

SENNECEY-LE-GRAND : Espace France-Services - 32 Rue des Mûriers le **1^{er} vendredi du mois de 10 h à 11 h 30**
Mail : contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr

BUREAUX OUVERTS et Accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 9 h à 12h – 14 h à 18 h
sauf jeudi fermeture à 16 h 30

Heures des Rendez-vous

Lundi

14 h - 16 h : Banque – Surendettement - Assurances –
Crédit Auto/moto

Mardi

14 h – 16 h : Administration - Professions libérales -
Services - Justice

Mercredi

9 h 00 – 11 h 15 : Banque – Surendettement - Assu-
rances - Crédit

15 h - 17 h : Immobilier, Copropriété, voisinage.

17 h – 18 h : Construction (1^{er} et 3^{ème} mercredis du
mois)

Jeudi

14 h - 16 h 15 : Commerce

Vendredi

14 h – 16 h : Energies renouvelables

Litiges Santé : sur rendez-vous

Imprimé sur papier Eco-label
ESAT DES SAUGERAIES
286 Avenue des Saugeraies
71000 – MÂCON
Tél : 03 85 20 29 52

Directeur de Publication :
Gilles CASTAING
Tirage total : 1000 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} trim.2024
N° Commission Paritaire :

ISSN 3000-6635